

OIC/36-CFM/ECO/RES/FINAL

Original : Anglais

**RESOLUTIONS
SUR
LES AFFAIRES ECONOMIQUES
ADOPTÉES PAR
LA
36^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES (CMAE)
DAMAS, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
28 Jomada Al Awal – 01 Jomada Al Thani 1430H
(23-25 MAI 2009)**

INDEX

N°	SUJET	PAGES
1	Projet de Résolution N°.1/36-E sur la mise en œuvre du Programme d'Action décennal	1-6
2	Projet de Résolution N°.2/36-E sur les activités relatives à la mise en œuvre des décisions du COMCEC	7-10
3	Projet de Résolution N°.3/36-E sur les activités relatives à l'assistance économique aux Etats membres, aux pays non membres et aux communautés musulmanes	11-14
4	Projet de Résolution N°.4/36-E sur les activités relatives aux autres conférences ministérielles à caractère économique.	15-17
5.	Projet de Résolution N°.5/36-E sur les activités relatives aux activités des Institutions de l'OCI	18-22
6.	Projet de Résolution N°.6/36-E sur l'action islamique commune pour faire face aux retombées de la crise financière mondiale	23-25

RESOLUTION N°.1/36-E
SUR
LES ACTIVITES ECONOMIQUE RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME D'ACTION DECENNAL

La trente sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la promotion de la solidarité islamique), tenue à Damas – République Arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009 ;

Rappelant le Programme d'Action Décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

Réaffirmant l'ensemble des résolutions antérieures de la Conférence Islamique au Sommet(CIS) et du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères(CMAE) sur les activités économiques et relatives à la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI ;

Ayant pris note des rapports pertinents du SESRIC et de la BID;

Ayant également pris note du rapport pertinent du Secrétaire général ;

A. LA SITUATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES

1. **INSISTE** sur la nécessité pour les pays membres de déployer des efforts accrus en vue de réduire leur vulnérabilité aux effets pervers de l'économie mondiale, entre autres, par la création d'un environnement plus favorable au développement durable, la mise en œuvre de stratégies de développement plus cohérentes et plus pragmatiques, la diversification sectorielle et la réforme structurelle avec la participation active du secteur privé, ainsi que la maximisation des complémentarités entre leurs économies, l'augmentation du volume des échanges commerciaux et des investissements intra-communautaires, l'amélioration de la qualité et de la valeur ajoutée de leurs produits et le développement rapide des conditions requises pour attirer des flux d'investissements extérieurs plus importants et plus constants.
2. **SOULIGNE** la nécessité de mettre à profit les avantages potentiels liés à la collaboration et à la coopération des pays membres de l'OCI dans leurs efforts visant à atténuer l'impact négatif prévisible de la crise financière mondiale sur leurs économies ; et notamment les efforts des banques centrales, des ministères des finances et des organismes chargés de la régulation bancaire, à travers l'élaboration et la mise en œuvre au moment voulu de politiques économiques permettant de maîtriser l'impact négatif de la récession économique et du chômage ; et **salue** les efforts déployés par le COMCEC et le SESRIC pour organiser le 3 octobre 2009, en collaboration avec la banque centrale de la République de Turquie, une réunion pour dirigeants des banques centrales des Etats membres en vue d'examiner les voies et moyens et les modalités de coopération possibles pour renforcer et soutenir les économies des Etats membres face à la crise financière mondiale.

3. **SOULIGNE EGALEMENT** la nécessité de réduire l'impact du renchérissement des denrées alimentaires sur les couches de populations les plus vulnérables, notamment dans les cas des pays membres à faible revenu et souffrant d'un déficit alimentaire, en mobilisant à cette fin les moyens de transfert direct dans le cadre des actions concertées au sein de la communauté de l'OCI, et en collaboration avec les gouvernements nationaux, les ONG et les organisations internationales sur la mise en œuvre des politiques ou programmes appropriés pour soutenir le développement agricole dans les pays membres de l'OCI.
 4. **Exprime sa préoccupation** des effets pervers de la crise financière et économique mondiale sur les économies des Etats membres de l'OCI et **invite** la communauté internationale et notamment les institutions financières internationales à aider les Etats membres de l'OCI à affronter efficacement les défis posés par la crise.
 5. **SE FELICITE** des résultats du Sommet économique social et culturel arabe tenu dans l'Etat du Koweït les 19 et 20 janvier 2009, notamment l'appui apporté au renforcement de la main d'œuvre nationale dans les Etats arabes, la création d'un fonds visant à appuyer et à financer les petites et moyennes entreprises et dont le capital est de 2 milliards de dollars américains et l'annonce par l'Etat du Koweït d'un don de 500 millions de dollars américains au profit dudit fonds.
 6. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI et au SESRIC de continuer à suivre l'évolution de la conjoncture économique mondiale et son impact sur les Etats membres et d'en faire rapport aux sessions annuelles de la commission islamique.
- B. LES PROBLEMES ECONOMIQUES DES ETATS MEMBRES LES MOINS AVANCES ET DES ETATS MEMBRES ENCLAVES**
7. **INSISTE** sur la nécessité pour la communauté internationale et les pays les moins avancés de déployer des efforts accrus en vue de réaliser les ODM, entre autres, par la fourniture de l'assistance financière et technique nécessaires afin de réduire la vulnérabilité de leurs économies aux fluctuations de l'économie mondiale et d'accroître leur participation aux services et aux programmes mis en place par les institutions financières internationales et les autres organisations multilatérales de développement.
 8. **SOULIGNE** que des efforts accrus doivent être déployés par les institutions et les Etats membres de l'OCI, et plus particulièrement les Etats membres les moins avancés, pour la mise en œuvre des recommandations de la première réunion du groupe de travail de l'OCI sur les voies et moyens de mettre en œuvre le programme d'action des Nations unies 2001-2010, pour ce qui concerne le PMA de l'OCI, qui s'est déroulé à Djeddah en mars 2006 ; et **appelle** ledit groupe de travail à se réunir à la date la plus proche pour délibérer sur les voies et moyens possibles en vue de soutenir les efforts des PMA de l'OCI pour la réalisation des ODM.
 9. **NOTE** que le développement infrastructurel contribue à la croissance économique en réduisant le coût de la production, en contribuant à la diversification de

l'économie et en ouvrant des corridors de développement dans les régions enclavées ; et **apprécie** les efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI en vue de diligenter l'exécution du projet de ligne ferroviaire Dakar-Port Soudan afin de mettre à niveau le système de transport des Etats membres concernés dans le contexte de l'économie mondialisée.

10. **Salue** la décision du Royaume du Maroc d'annuler la dette des pays africains les moins avancés et son initiative de suppression des taxes douanières sur les produits des PMA africains afin de faciliter leur accès au marché marocain.
11. **REMERCIE** le Royaume d'Arabie saoudite d'avoir annulé pour plus de 6 millions de dettes dues par les pays les moins avancés(PMA) en vue d'alléger le fardeau de la dette et de les aider à réaliser leurs plans de développement.
12. **SOULIGNE** que le développement du secteur privé dans le domaine du transport et la mise en place de réseaux de transport et de communications efficaces et fiables, auront un effet considérable sur l'accroissement du volume du fret à l'échelle de la région OCI.
13. **PREND ACTE** de la nécessité avérée de la coordination des activités relatives au transport à l'échelle de l'OCI, avec le corridor de transport Europe/Caucase/Asie (traceca) et le programme spécial des Nations unies pour l'Asie centrale (Speca) ainsi que la promotion de leur coopération avec l'OCI.
14. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI et au SESRIC de continuer à suivre et à examiner les problèmes économiques des Etats membres de l'OCI les moins avancés et des Etats membres enclavés et d'en faire rapport aux sessions annuelles de la commission islamique.

C. LES ECHANGES ECONOMIQUES INTRA –OCI

15. **SALUE** l'initiative prise par le gouvernement turc, qui a organisé une réunion du groupe d'experts de l'OCI sur le renforcement des échanges commerciaux intra-communautaire en juin 2008 à Ankara, pour faire des recommandations concrètes et spécifiques sous forme de feuille de route en vue d'atteindre l'objectif consistant à apporter le niveau des échanges intra-OCI de 16,67% en 2008 à 20% en 2015.
16. **REMERCIE** le Secrétariat général de l'OCI, le COMCEC, le CIDC, le SESRIC, la BID/SIFC, la CICI et l'Union des chambres de commerce ainsi que la bourse de marchandises de Turquie (TOBB), pour avoir élaboré une feuille de route en vue du renforcement des échanges commerciaux intra-OCI, qui a été approuvé par la 24^{ème} session du COMCEC en octobre 2008 à Istanbul, et invite les Etats membres à appuyer cette initiative.
17. **RAPPELLE** que 16 Etats membres ont déjà signé le protocole sur le système de tarif préférentiel du TPS-OIC (PRETAS) et que 7 l'ont ratifié, et note également qu'il ne manque plus que 3 autres ratifications pour que le Pretas entre en vigueur.

18. **EXHORTE** les Etats membres n'ayant pas encore signé ou ratifié le Pretas ni l'accord du TPS-OIC sur les règles d'origine à s'empresser de le faire pour que le système du TPS-OIC puisse entrer en vigueur.

D. LE FONDS DE SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT

19. **SE FELICITE** des efforts déployés par tous les partenaires du développement en vue de mobiliser les ressources requises et de mettre en œuvre les programmes et projets dans le cadre du fonds de solidarité islamique pour le développement.
20. **EXPRIME** sa reconnaissance aux 36 Etats membres ayant déjà annoncé leurs contributions aux ressources du Fonds de solidarité islamique pour le développement qui se présentent comme suit :
- Royaume d'Arabie Saoudite : 1 milliard de dollars des Etats-Unis ; Etat du Koweït : 300 millions de dollars des Etats-Unis ; République islamique d'Iran : 100 millions de dollars des Etats-Unis ; République algérienne démocratique et populaire : 50 millions de dollars des Etats-Unis ; Etat du Qatar : 50 millions de dollars des Etats-Unis ; République du Soudan : 15 millions de dollars des Etats-Unis ; Sénégal : 10 millions de dollars des Etats-Unis.
21. **NOTE** que le total des contributions promises par les Etats membres et la BID s'élève à 2,611 millions de dollars, soit à peine 26% du capital projeté du Fonds.
22. **EXHORTE** les Etats membres à faire des contributions substantielles en vue d'atteindre l'objectif de 10 milliards de dollars, et un minimum de 6 milliards d'ici la fin de l'année 2009, pour permettre au Fonds de réaliser ces projets et programmes.
23. **INVITE** les Etats membres ne l'ayant pas encore fait à annoncer et à verser leurs contributions au Fonds à la date la plus proche possible, en vue de soutenir les programmes d'éradication de la pauvreté dans les pays membres les moins avancés.

E. LE PROGRAMME SPECIAL POUR LE DEVELOPEMENT DE L'AFRIQUE

24. **INSISTE** une nouvelle fois sur la nécessité impérieuse pour les Etats membres et les institutions de l'OCI, de même que pour la communauté des donateurs, de contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté en Afrique et au développement de ce continent.
25. **SE FELICITE** du lancement par la BID d'un programme spécial pour le développement de l'Afrique (SPDA), sous la forme d'un programme quinquennal pour la période 2008-2012, avec un niveau de financement de 4 milliards de dollars pour la période sus-mentionnée.
26. **EXHORTE** les Etats membres donateurs de l'OCI à prendre des mesures pour annuler la dette des pays africains, compte tenu du lourd fardeau que cette dette représente pour les économies de ces pays.

F. PROJET DE LIGNE FERROVIAIRE DAKAR/PORT SOUDAN

27. **PREND ACTE** avec appréciation de l'initiative prise par le Secrétariat général de l'OCI de mettre en chantier le projet de ligne ferroviaire, en convoquant la première réunion du comité chargée de la mise en œuvre du projet de ligne ferroviaire Dakar /Port Soudan, les 19 et 20 juin 2008, au siège du secrétariat général à Djeddah.
28. **REMERCIE** les Etats membres ayant soumis leurs données nationales ainsi que le comité exécutif du projet pour avoir finalisé le projet de document pertinent.
29. **PREND ACTE** de la requête de la Jamahiriya Arabe Libyenne pour devenir membre du comité du projet.
30. **PREND ACTE** de l'offre de la République du Soudan d'abriter les réunions du groupe d'experts et la conférence ministérielle de tous les Etats membres concernés et des institutions de l'OCI en 2009 et invite à cet égard tous ces Etats et institutions ainsi que les autres pays intéressés par le projet à participer activement à ces réunions.

G. LA COOPERATION SUR LA DYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR COTONNIER

31. **REMERCIE** le gouvernement turc et l'institut de recherche sur le coton de Nazilli, en tant que coordinateur pour les centres d'excellence, d'avoir abrité et organisé la première réunion des centres de recherche / centres d'excellence sur le coton ainsi que la première réunion du comité de projets pour le coton, en collaboration et avec le concours du Secrétariat général de l'OCI et de la BID, du 2 au 5 février 2009 à Izmir, en Turquie.
32. **EXPRIME** son appréciation au gouvernement de la République de Turquie pour avoir abrité la seconde réunion du comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan d'action quinquennal de l'OCI sur le coton, le 4 février 2009 à Izmir.
33. **PREND ACTE** de l'initiative de la République de Turquie qui a organisé la 3^{ème} réunion du comité de pilotage et la seconde réunion du comité de projet, le 11 mai 2009 à Izmir, en prélude à la 25^{ème} réunion du comité de suivi du COMCEC.
34. **PREND EGALEMENT** acte de l'initiative du Secrétariat général de l'OCI et du CIDC d'organiser un forum sur « le commerce et l'investissement dans le secteur cotonnier au niveau des Etats membres de l'OCI » qui comportera une rencontre entre acheteurs et vendeurs et un salon sectoriel pour les équipements liés au coton, en marge de la 12^{ème} édition de la foire commerciale de l'OCI prévue du 11 au 16 octobre 2009 au Caire ; et **invite** tous les Etats membres concernés à participer activement à ce forum.

35. **PREND NOTE** de l'offre du gouvernement égyptien d'organiser un forum sur « le commerce et l'investissement dans le secteur cotonnier au niveau des Etats membres de l'OCI » en octobre 2009 au Caire.
36. **DEMANDE** à la BID de fournir toutes les contributions financières possibles pour les propositions de projets pour le coton et le textile, adoptées par la 1^{ère} réunion du comité de projets sur le coton et approuvées par la 2^{ème} réunion du comité de pilotage sur le coton ainsi que par l'ensemble des réunions organisées par les Etats membres concernés et par le Secrétariat général de l'OCI en relation avec le secteur cotonnier.
37. **EXHORTE** les Etats membres participants de l'OCI à prendre une part agissante à la mise en œuvre dans les délais prévus du plan d'action quinquennal pour le coton.

Demande au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport sur chacun des points allant de A à G à la 37^{ème} session du conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°2/36-E
SUR
LES ACTIVITES RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE
DES DECISIONS DU (COMCEC)

La trente sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la promotion de la solidarité islamique), tenue à Damas – République Arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009 ;

Rappelant le Programme d'Action Décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

Réaffirmant son ferme appui aux résolutions pertinentes des précédentes sessions des conférences islamiques au sommet, du Conseil des ministres des Affaires étrangère et du COMCEC,

Ayant également pris note du rapport pertinent du Secrétaire général ;

A. ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

1. **NOTE AVEC APPRECIATION** que la 24^{ème} session du COMCEC s'est déroulée du 20 au 24 octobre à Istanbul, sous le patronage du président de la république de Turquie et **Invite** les Etats membres à participer activement et au plus haut niveau possible au 25^{ème} Sommet économique du COMCEC prévu du 5 au 9 novembre 2009, qui coïncidera avec la célébration du 25^{ème} anniversaire de cette institution.
2. **EXPRIME** ses remerciements et son appréciation à la République de Turquie pour avoir abrité sa réunion de révision du CNC du 17 au 19 juin 2008 à Ankara, en vue de délibérer sur les progrès accomplis dans le processus de mise en place du système de commerce préférentiel entre les Etats membres et **Demande** au CIDC de préparer, en collaboration avec le bureau de coordination du COMCEC, des notes explicatives sur l'interprétation des accords du TPS-OIC, de les transmettre aux Etats membres de l'OCI et de les soumettre au COMCEC pour examen et suite appropriée.
3. **SOUSCRIT** aux recommandations formulées par la réunion consultative des institutions de l'OCI et relatives au renforcement des échanges commerciaux intra OIC, tenue à Casablanca les 11 et 12 février 2009.
4. **PREND NOTE** avec appréciation des dernières ratifications en date du protocole sur le système de tarif préférentiel (Pretas) par le Sultanat d'Oman, la République Arabe Syrienne, la République de Turquie et les Emirats Arabes Unis et **Invite instamment** tous les Etats membres ne l'ayant pas encore fait à signer et/ou ratifier les accords du TPS-OIC, à savoir l'accord acré, le Pretas et l'accord sur les règles

d'origine, afin que le système du TPS-OIC puisse entrer en vigueur avant la 25^{ème} session du COMCEC.

5. **DECIDE** de faire de « *l'impact de la crise alimentaire sur les économies des pays de l'OCI* » le thème des échanges de vues à la 25^{ème} session du COMCEC ; et demande à la BID/CIDC, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, le SESRIC et les institutions compétentes de l'OCI ainsi que les autres organisations internationales concernées, d'organiser un atelier sur ce thème, en prélude à la 25^{ème} session du COMCEC ; et leur demande également de soumettre leur rapport à cette même session.
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI, à la BID et au bureau de coordination du COMCEC, de lancer, en collaboration avec la FAO et les agences compétentes des Nations unies, une série de programmes de sécurité alimentaire en faveur de certains Etats membres sélectionnés et d'en faire rapport à la 25^{ème} session du COMCEC.
7. **PREND NOTE** avec appréciation du rapport succinct soumis par le CIDC sur l'impact de prix des hydrocarbures et des marchandises sur les économies des Etats membres et **demande** au CIDC de préparer, en collaboration avec la BID et le SESRIC, une étude circonstanciée sur la hausse des cours du pétrole et des marchandises et leur impact sur les économies des Etats membres, en y joignant des recommandations pour la 25^{ème} session du COMCEC.
8. **REND HOMMAGE** au Royaume d'Arabie saoudite pour sa donation de 300 millions de dollars destinée à la création d'un fonds spécial pour la recherche dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique, et pour son rôle positif dans la stabilisation des prix pétroliers, exprime son appréciation de l'initiative du Serviteur des Deux saintes Mosquées le roi Abdullah ibn Abdulaziz baptisée "de l'énergie pour les pauvres", dont le but est d'aider les pays en développement à couvrir leurs dépenses énergétiques, ainsi que pour l'octroi d'une enveloppe de 500 millions de dollars sous forme de prêts concessionnels du Fonds saoudien de Développement afin de financer les projets énergétiques dans les pays en développement.
9. **SALUE** l'initiative conjointe du bureau de coordination du COMCEC et du SESRIC de réaliser une étude sur « les nouveaux domaines potentiels de coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI » afin d'enrichir l'ordre du jour et l'agenda du COMCEC et **Invite** les institutions compétentes de l'OCI à accorder tout l'appui possible à la réalisation de cette étude.
10. **REMERCIE** la République Arabe Syrienne d'avoir organisée la 6^{ème} session de la CIMT du 19 juin au 21 juillet 2008 à Damas et d'avoir également organisé la première réunion du comité de coordination pour la mise en place du « cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI » les 18 et 19 mars 2009 à Damas.

11. **INVITE** les Etats membres à soutenir le « cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI » qui a été adopté par la 6^{ème} CIMT.
12. **SE FELICITE** des progrès accomplis dans le processus de mise en œuvre du plan d'action de l'OCI pour la stratégie de développement de la coopération entre les pays producteurs de coton et **encourage** les pays producteurs et exportateurs de coton à participer activement aux activités organisées dans ce cadre.
13. **REMERCIE** l'institution turque de normalisation pour avoir abrité la 1^{ère} session de la 10^{ème} réunion du groupe d'experts de l'OCI pour la normalisation(SEG) à Ankara, du 28 au 30 avril 2009, avec pour mission d'examiner et d'adopter les normes alimentaires halal de l'OCI, en prélude à la 25^{ème} session du COMCEC. La seconde session de la 10^{ème} réunion de l'OCI-SEG se déroulera du 28 septembre au 2 octobre 2009 à Istanbul.
14. **DEMANDE** aux Etats membres de participer activement à la réunion des dirigeants des banques centrales des Etats membres de l'OCI, qui sera organisée le 3 octobre 2009 à Istanbul, en vue de discuter des modalités de coopération possibles à la lumière de la crise financière mondiale.
15. **SE FELICITE** de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter la 12^{ème} édition de la foire commerciale des pays islamiques, du 11 au 16 octobre 2009 au Caire ; **et invite** les Etats membres à participer effectivement et activement à cette manifestation.
16. **PREND NOTE** du rapport du comité de session et demande au bureau de coordination du COMCEC de se mettre en contact avec les coordinateurs des projets n'ayant encore enregistré aucun progrès afin de pouvoir décider si oui ou non ces projets doivent être gardés à l'ordre du jour du comité et en faire rapport à la 25^{ème} session du COMCEC.
17. **INVITE** les Etats membres intéressés par les projets du COMCEC en cours à participer activement aux prochaines réunions du comité de session.
18. **Prend note** avec satisfaction et appréciation de l'approbation par le COMCEC du mécanisme de mise en œuvre du Programme d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle pour les Etats membres de l'OCI(OIC-VET) lancé par le SESRIC et **Invite** les Etats membres et les institutions de l'OCI, notamment la BID, à apporter leur appui au SESRIC pour la préparation et l'exécution du Programme et à intégrer leurs propres programmes de formation professionnelle à l'OIC-VET, de manière à pouvoir disposer d'une plateforme commune de l'OCI vouée au service des Etats membres dans cet important domaine.
19. **DEMANDE** au secrétariat général de l'OCI, aux institutions et aux Etats membres d'inviter les secrétariats des comités permanents (COMCEC, COMSTECH, et

COMIAC) à toutes les conférences et réunions de l'OCI entrant dans leurs domaines de compétence respectifs, et **Demande** au secrétariat général de l'OCI de prendre les dispositions nécessaires à cette fin.

B- RENFORCEMENT DU SYSTEME DE COMMERCE MULTILATERAL

20. **DEMANDE** au CIDC de se pencher, en collaboration avec la BID et les autres institutions de l'OCI, sur l'absence de progrès au niveau de l'impact du cycle de Doha sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI, de soumettre des recommandations politiques pertinentes et d'en faire rapport à la 25^{ème} session du COMCEC.

C- PROMOTION DE LA COOPERATION ENTRE LES BOURSES DE VALEURS DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

21. **Exprime ses remerciements** et sa considération à la Bourse de valeurs d'Istanbul pour avoir abrité la seconde réunion du forum des bourses de valeurs des Etats membres de l'OCI, qui s'est tenue les 18 et 19 octobre 2008 à Istanbul; **Prend note** des recommandations issues de ce forum et **demande** au Bureau de coordination du COMCEC de veiller, en collaboration avec la Bourse d'Istanbul, à la mise en œuvre desdites recommandations, de concert avec les bourses de valeurs des autres Etats membres de l'OCI et d'en faire rapport à la 25^{ème} session du COMCEC.

22. **ENCOURAGE** les autorités chargées de la régulation des marchés de capitaux des Etats membres de l'OCI à développer leur coopération en vue de créer un forum similaire à leur propre niveau.

Demande au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport sur chacun des points allant de A à C à la 37^{ème} session du conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°3/36 -E
SUR
LES ACTIVITES RELATIVES A L'ASSISTANCE ECONOMIQUE
AUX ETATS MEMBRES, AUX PAYS NON MEMBRES
ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES

La trente sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la promotion de la solidarité islamique), tenue à Damas – République Arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009 ;

Rappelant le Programme d'Action Décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

Réaffirmant l'ensemble des résolutions antérieures de la Conférence Islamique au Sommet(CIS) et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères(CMAE) sur les activités économiques et relatives à la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI ;

Ayant également pris note du rapport pertinent du Secrétaire général ;

A- ASSISTANCE ECONOMIQUE A CERTAINS ETATS MEMBRES ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES DANS LES ETATS NON MEMBRES

1. **REND HOMMAGE** aux Emirats Arabes Unis pour avoir accordé une assistance humanitaire de 135,52 millions de dollars à : i) Etats arabes membres de l'OCI pour un montant de 82,76 millions de dollars ; ii) Etats membres africains : 29.82 millions de dollars, iii) Etats membres asiatiques : 22,61 millions de dollars et, iv) Etats membres de l'OCI en Europe : 0,33 millions.
2. **SE FELICITE** de l'assistance économique accordée par la République Arabe d'Egypte aux Etats membres asiatiques ainsi qu'aux Etats membres africains, sous forme de médicaments, d'équipements médicaux, de matériel logistique et de denrées alimentaires, pour un total de 15,2 millions de livres égyptiennes.
3. **APPRECIE** les efforts de l'Etat du Qatar, qui a alloué une somme de 10 millions de Riyals qataris à titre de contribution au projet de promotion de l'autosuffisance alimentaire au Niger.
4. **EXPRIME** sa profonde gratitude à la République de Turquie pour l'assistance économique qu'elle a accordé aux Etats membres de l'OCI ainsi qu'aux communautés musulmanes dans les Etats non membres : i) pays africains : 30,97 millions de dollars, ii) pays du Moyen orient : 109,1 millions de dollars, iii) pays asiatiques : 430,61 millions de dollars et iv) pays européens : 80,8 millions de dollars.
5. **SE FELICITE** de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement accordées par le Royaume hachémite de Jordanie à plusieurs Etats membres de l'OCI.
6. **EXPRIME** son appréciation à la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste pour avoir accordé une assistance multiforme à certains Etats membres et

arabes de l'OCI pour un montant de plus de 33 millions de dinars et 64 millions de dollars.

7. **SE FELICITE** de l'assistance financière, humanitaire et au développement accordée par le Royaume d'Arabie saoudite à un certain nombre de programmes humanitaires et développementiels dans le monde entier.
8. **INVITE** tous les Etats membres à continuer à accorder une assistance économique aux autres Etats membres et à en informer le Secrétariat général de l'OCI.

B- ASSISTANCE ECONOMIQUE A LA REPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

Réaffirmant l'entière solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan, à un moment particulièrement critique de l'histoire de ce pays;

Se référant aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur ce conflit;

Déplorant le séparatisme agressif soutenu par l'Arménie et qui a eu pour théâtre la région du Nagorny Karabakh, en République d'Azerbaïdjan, a été suivi de l'agression et de l'occupation par l'Arménie de 20% des territoires azerbaïdjanais et provoqué l'exode forcé de plus d'un million d'azerbaïdjanais qui ont été chassés de force de leurs foyers, dans un scénario qui rappelle l'abominable concept du nettoyage ethnique ;

Consciente du fait que les préjudices économiques infligés à l'Azerbaïdjanais se chiffrent déjà à plus de 60 milliards de dollars ;

Accueillant favorablement et appréciant l'assistance accordée par certains Etats membres et par les organes spécialisés de l'OCI, les institutions des Nations unies et les organisations internationales ;

9. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres, à la communauté internationale et aux institutions islamiques pour qu'ils accordent au gouvernement d'Azerbaïdjan une assistance économique et humanitaire afin d'atténuer les souffrances du peuple Azerbaïdjanais.
10. **INVITE** les Organisations internationales à continuer à fournir une assistance humanitaire et financière à l'Azerbaïdjan.

C. ASSISTANCE ECONOMIQUE AU PEUPLE DU JAMMU CACHEMIRE

Exprimant sa profonde sympathie avec les victimes, leurs familles et le peuple du Jammu et Cachemire ayant subi de lourdes pertes en vies humaines et en dommages socioéconomiques et environnementaux à la suite du terrible séisme qui a frappé le sud de l'Asie le 8 octobre 2005.

Exprimant sa gratitude pour l'assistance, les contributions et les promesses de la communauté internationale et notamment de la part des Etats membres, dans le cadre

des efforts d'assistance et de réhabilitation des victimes du séisme, et qui reflètent l'esprit de solidarité islamique et de coopération, pour faire face aux défis posés par ces catastrophes naturelles sans précédent.

Exprimant sa profonde appréciation de l'assistance accordée aux Cachemiris par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI ;

11. **APPELLE** à la mise en œuvre diligente des recommandations contenues dans le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Jammu et Cachemire, en particulier la création d'un Fonds spécial d'Assistance au peuple cachemiri et à mettre l'accent sur les besoins de la jeunesse cachemirienne dans le domaine de l'enseignement supérieur et ce, à travers l'octroi de bourses d'études dans les collèges et les centres de formation professionnelle et la création d'opportunités d'emploi.
12. **LANCE** un appel aux Etats membres et aux institutions islamiques tels que le Fonds de Solidarité islamique, la Banque islamique de développement et les institutions caritatives pour qu'ils accordent une assistance humanitaire généreuse au peuple cachemiri dont les souffrances ont été aggravées encore plus par le séisme meurtrier d'octobre 2005.
13. **ENCOURAGE** la communauté internationale et plus particulièrement les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes du monde musulman à continuer à fournir les fonds et l'assistance requise pour soutenir les efforts de réhabilitation et de reconstruction en cours dans les régions affectées du Jammu et Cachemire.
14. **APPELLE** les Etats membres à contribuer dans la mesure du possible à la réhabilitation des populations sinistrées à la suite du séisme dévastateur, afin de faciliter leur bien être socioéconomique, sachant que les moyens d'existence de ces populations ont été sérieusement mis à mal quand ils n'ont pas été complètement détruits.
15. **INVITE EGALEMENT** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiris dans les différentes universités et institutions éducatives des pays de l'OCI.

D- ASSISTANCE ECONOMIQUE A LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

16. **APPELLE** les pays membres de l'OCI et la communauté internationale à apporter une assistance économique et financière importante à la Côte d'Ivoire afin de l'aider à affronter les difficultés actuelles.

17. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de prendre les dispositions appropriées pour l'organisation d'une conférence de donateurs pour la reconstruction de la Côte d'Ivoire.
18. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de prendre les mesures nécessaires pour débloquer des ressources supplémentaires pour contribuer au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants dans le tissu socioéconomique aussi bien qu'à la reconstruction post-crise de la Côte d'Ivoire.

E- ASSISTANCE ECONOMIQUE A LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Soulignant l'importance de l'octroi d'une assistance matérielle et financière à la République de Guinée en vue de garantir une transition sans à coups tout en renforçant la démocratie, la paix et la sécurité dans le pays.

19. **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale et aux Etats membres pour accorder une assistance matérielle et financière substantielle à la République de Guinée, pour lui permettre de remédier à la situation engendrée par les agressions dont elle a été victime et par la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés, en majorité musulmans.
20. **APPELLE** la BID à augmenter son assistance à la République de Guinée pour lui permettre de mettre en place les infrastructures sociales requises au profit des populations déplacées et des réfugiés et d'enrayer le processus de dégradation de l'environnement qui est due en grande partie à l'afflux de réfugiés.

Demande au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport sur chacun des points allant de A à E à la 37^{ème} session du conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 4/36 -E
SUR
LES ACTIVITES RELATIVES AUX AUTRES CONFERENCES
MINISTERIELLES ET RENCONTRES
DANS LES SECTEURS ECONOMIQUES

La trente sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la promotion de la solidarité islamique), tenue à Damas – République Arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009 ;

Rappelant le Programme d'Action Décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

Réaffirmant son ferme attachement aux résolutions des sessions antérieures des conférences islamiques au sommet, du Conseil des ministres des affaires étrangères et du COMCEC ;

Ayant également pris note du rapport pertinent du Secrétaire général ;

A) LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TOURISME

- 1- **REMERCIE** la République Arabe syrienne d'avoir organisé la 6^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme(CIMT), à Damas, du 29 juin au 2 juillet 2008.
- 2- **INVITE** les Etats membres et les institutions de l'OCI à mettre pleinement en œuvre les résolutions et le « cadre de développement et de coopération dans domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI » adoptés par la 6^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT).
- 3- **REMERCIE** la République Arabe Syrienne pour avoir abrité la 1^{ère} réunion du comité de coordination pour la mise en œuvre du « cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI » à Damas, les 18 et 19 mars 2009 et **invite** les Etats membres à participer activement à la mise en œuvre des décisions issues de cette réunion.
- 4- **APPRECIÉ** les efforts du CIDC afin d'organiser une foire islamique du tourisme, en coopération avec la BID et la CICI, une fois tous les deux ans, et **SE FELICITE** à cet égard des offres faites par la République Libanaise, la République Arabe d'Egypte, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran en vue d'accueillir les 2^{ème} , 3^{ème} , 4^{ème} et 5^{ème} éditions de cette foire du tourisme, respectivement, en 2009, 2010, 2012 et 2014 ; et **INVITE** les Etats membres à participer activement à ces manifestations.

B. LE PROJET REGIONAL DE « DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME A TRAVERS UN RESEAU TRANSFRONTALIER DE PARCS ET D'AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE DE L'OUEST »

- 5- **INVITE** les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder un appui financier et technique au projet régional sur « le développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégés en Afrique de l'Ouest » qui concerne neuf(9) Etats membres de l'OCI.
- 6- **DECIDE** de mettre en place un comité de pilotage composé de tous les pays Ouest africains concernés par le projet dans le but de valider le programme d'activités lié à ce projet, et **invite** le CIDC à organiser la première réunion de ce comité de pilotage.
- 7- **REMERCIE** l'OMT d'avoir organisé une réunion dans le cadre du projet régional sur « le développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégés en Afrique de l'Ouest », le 6 février 2009, au siège de l'Organisation à Madrid.

C. LA SECURITE ALIMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

- 8- **PREND NOTE** avec appréciation de l'initiative de Son Altesse l'Emir de l'Etat du Koweït de créer un « Fonds pour une vie décente » en faveur des pays musulmans lors du 4^{ème} forum économique islamique mondial, organisé par le Koweït du 29 avril au 1^{er} mai 2008 et au cours duquel l'Etat du Koweït avait annoncé une donation de 100 millions US \$ au profit du Fonds pour soutenir cette initiative destinée à fournir aux personnes démunies des produits alimentaires de base à titre de contribution au programme de promotion de la production agricole et dans le cadre de la coopération avec les initiatives similaires de par le monde ; et **invite** les Etats membres de l'OCI et les autres donateurs institutionnels à contribuer au Fonds.
- 9- **EXPRIME** sa gratitude au Royaume d'Arabie saoudite pour avoir fait don de 500 millions de dollars au Programme Alimentaire Mondial en vue d'aider les pays en développement à faire face à l'augmentation des prix des produits alimentaires de base.
- 10- **REMERCIE** le gouvernement de la République du Mali et le Secrétariat général de l'OCI pour avoir organisé le forum sur le développement de l'industrie agroalimentaire en Afrique du 25 au 27 février 2009 à Bamako, et la BID pour sa contribution financière à l'organisation de ce forum.
- 11- **PREND NOTE** de l'offre du gouvernement de la République du Mali d'organiser un forum ministériel sur le développement des industries agroalimentaires en juin 2009 à Bamako et invite les Etats membres à participer activement à cet évènement.
- 12- **PREND NOTE** de l'offre du gouvernement de la République du Soudan d'organiser la réunion des ministres de l'agriculture et de l'alimentation de l'OCI en 2009 pour se pencher sur la crise alimentaire internationale actuelle et œuvrer en faveur de la

sécurité alimentaire des Etats membres et **invite** les Etats membres et les institutions de l'OCI à y contribuer en participant activement à la conférence.

13- **EXHORTE** les institutions financières islamiques et notamment la BID à augmenter leur contribution au financement des projets agricoles dans les Etats membres.

Demande au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport sur chacun des points allant de A à C à la 37^{ème} session du conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 5/36 -E
SUR
LES ACTIVITES RELATIVES AUX ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L'OCI

La trente sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la promotion de la solidarité islamique), tenue à Damas – République Arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009 ;

Rappelant le Programme d'Action Décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

Réaffirmant son ferme attachement aux résolutions des sessions antérieures des conférences islamiques au sommet et du Conseil des ministres des affaires étrangères;

Ayant pris note des rapports d'activités du centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) ; du centre islamique pour le développement du Commerce (CIDC), de la Banque islamique de développement (BID) ; de la chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI) et de l'organisation de l'association islamiques des armateurs (OISA) ;

Ayant également pris note du rapport pertinent du Secrétaire général ;

A. Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)

1. **PREND NOTE** avec appréciation des diverses activités réalisées par le SESRIC dans le domaine des statistiques et de l'information ; des recherches économiques et sociales ; de la formation et de la coopération technique ; et des publications.
2. **SE FELICITE** de la parution de l'annuaire statistique des Etats membres de l'OCI pour l'année 2008, de l'élaboration d'un indice spécial de la pauvreté pour les Etats membres de l'OCI, et de l'organisation de réunions du groupe de travail de l'OCI pour les statistiques
3. **EXPRIME** son appréciation au Secrétariat général de l'OCI, au SESRIC et à l'agence turque pour la coopération internationale et de développement (TIKA) pour avoir organisé la première réunion des institutions de développement et de coopération (DCI) des Etats membres de l'OCI les 13 et 14 mai 2009 à Istanbul, souscrit aux recommandations adoptées par la réunion et encourage les efforts visant à promouvoir la coopération entre les institutions de développement et de coopération.
4. **SE FELICITE** des activités de recherche menées par le centre sur les questions socioéconomiques et qui ont paru dans le journal de la coopération économique entre les pays islamiques, la revue de la coopération économique et du développement et le périodique *OIC Outlook*, ainsi que le rapport consacré aux problèmes économiques des Etats membres enclavés et des Etats membres les moins avancés en 2008.

5. **SALUE** les efforts du centre pour organiser des activités de formation au profit des Etats membres et leur fournir une assistance technique sous forme de coopération sud/sud, de programmes de jumelage pour le renforcement des capacités statistiques des Etats membres, d'ateliers de formation aux statistiques agricoles et à la sécurité alimentaire en Ouganda, à la qualité des statistiques au Tadjikistan, ainsi que la préparation des séances d'échange de vues du COMCEC, notamment pour l'amélioration du climat d'investissement dans les Etats membres lors de la 24^{ème} session du COMCEC en octobre 2008 à Istanbul.
6. **FELICITE** le SESRIC pour ses publications consacrées aux institutions de micro financement dans les Etats membres, au tourisme international dans les pays de l'OCI, et au programme de formation professionnel pour les Etats membres de l'OCI.

B. LE CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE(CIDC)

7. **PREND NOTE** avec appréciation des diverses activités réalisées par le CIDC dans le domaine de la promotion du commerce, des négociations commerciales, des séminaires et stages de formation, des réunions et conférences et des études et publications.
8. **APPRECIÉ** les efforts déployés par le centre pour organiser des foires et des expositions, notamment le 13^{ème} salon de l'alimentation et de l'hôtellerie, Propac Arabia, du 18 au 22 mai 2008, la 12^{ème} foire commerciale de l'OCI prévue au Caire, du 11 au 16 octobre 2009 et le 2^{ème} salon du tourisme des Etats membres de l'OCI, du 26 au 29 juin 2009 à Beyrouth.
9. **SE FELICITE** des efforts du centre pour assurer le Secrétariat du comité de négociations commerciales en collaboration avec le bureau de coordination du COMCEC, et pour organiser un séminaire de formation sur l'utilisation par les pays en développement des flexibilités accordées par l'accord TRIP, du 9 au 12 juin 2008 à Casablanca.
10. **REMERCIÉ** le CIDC pour sa contribution aux différents séminaires et stages de formation organisés dans les Etats membres, et notamment la réunion consultative des institutions de l'OCI pour le renforcement des échanges intra-OCI à Casablanca ; le forum d'affaires de l'OCI avec la chambre ougandaise de commerce et d'industrie en juin 2008, à Kampala ; le forum sur le développement de l'agroalimentaire en Afrique du 25 au 27 février 2009 à Bamako ; le 5^{ème} forum économique islamique mondial à Jakarta ; et la préparation de la 1^{ère} réunion annuelle du réseau d'organes de promotion commerciale des pays francophones de l'OCI en 2009.
11. **APPRECIÉ** l'organisation par le CIDC de la réunion du comité de suivi du projet régional de développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégés en Afrique de l'Ouest, le 20 juin 2008 à Dama, ainsi que

les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce projet, notamment le suivi des résolutions adoptées par le comité du projet le 6 février 2009 à Madrid.

12. **FELICITE** le CIDC pour ses études et publications, en particulier le rapport annuel 2008 sur le commerce intra OCI ; le réseau d'informations commerciales 2009 pour les pays islamiques (TINIC) ; la parution de la version arabe du site Web du centre ; l'assistance technique accordée à certains Etats membres comme la République de Guinée ; et la coopération avec les autres institutions à travers la signature de mémorandums d'entente avec la BID, l'UN/ITC et le Fonds de développement saoudien.

C. LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)

13. **REMERCIE** la Banque pour ses efforts dans le domaine de la coopération économique avec les Etats membres, et notamment sa contribution à l'accroissement du volume des échanges commerciaux intra OCI en finançant les workshops et les séminaires organisés par le Secrétariat du COMCEC, le SESRIC et le CIDC à Casablanca et à Istanbul.
14. **Apprécie** les efforts déployés par la BID pour financer les programmes et projets de développement entrant dans le cadre du Programme spécial pour le développement de l'Afrique et du Fonds de solidarité islamique pour le développement et **prend note** des progrès accomplis par la BID dans le domaine des femmes en développement et au niveau de la coopération avec le secteur privé.
15. **NOTE** que le FSID n'a recueilli jusqu'ici que 26% des contributions annoncées par les Etats membres et la BID sur un montant total fixé à 10 milliards de dollars et **invite** les Etats membres à contribuer généreusement au Fonds pour atteindre le niveau des 6 milliards de dollars avant la fin de l'année 2009.
16. **PREND ACTE** avec satisfaction de la tendance à la hausse des approbations financières commerciales par le groupe BID dont le volume a continué à augmenter pour atteindre durant l'exercice 1428 H, le chiffre de 2,6 milliards de dollars. C'est ainsi que le chiffre total des financements commerciaux cumulés s'élève maintenant à la somme de 29,2 milliards US \$.
17. **REMERCIE** le groupe de la BID (SIFC) d'avoir organisé et soutenu 27 activités/projets au titre de ses quatre guichets, à savoir : la facilitation du commerce ; la promotion commerciale ; le renforcement des capacités et le développement des produits stratégiques.
18. **APPRECIÉ** les efforts du groupe de la BID (SIFC) pour avoir accordé un financement direct destiné au secteur cotonnier s'élevant à un total de 121 millions US pour 2008 aux pays suivants : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Soudan et Tadjikistan.
19. **SE FELICITE** de l'annonce par la BID de l'initiative de Djeddah avec un programme d'assistance quinquennal de 1,5 milliards Us \$ pour venir en aide aux Etats membres

affectés par la crise alimentaire mondiale et leur permettre de renforcer leur sécurité alimentaire et de relancer leur secteur agricole.

D. LA CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE ET ((CICI)

20. **PREND NOTE** avec appréciation des différentes activités réalisées par la CICI dans le domaine des projets, des forums, des réunions et des ateliers de renforcement des capacités ainsi que dans le domaine de la collecte et de la dissémination des informations statistiques et invite la CICI à persévérer dans ses efforts.
21. **SALUE** les efforts de la société internationale islamique pour l'exploration des opportunités d'investissement et la promotion du commerce (FORAS) qui se focalise sur la région africaine où se concentre la majorité des pays membres les moins avancés de l'OCI et qui recèle aussi un fort potentiel de croissance, en particulier au niveau du programme de développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest.
22. **EXPRIME** son appréciation à la CICI pour avoir lancé son projet de développement du tourisme (FORAS), en marge de la première réunion du comité de coordination des Etats membres de l'OCI à Damas (18-19 mars 2009) pour la mise en œuvre du cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI.
23. **SE FELICITE** de la création de l'organisation internationale de la zakat en tant qu'organe subsidiaires de la CICI et de l'ouverture de branches régionales au Bénin, en Egypte, en Mauritanie, au Sénégal et au Soudan.
24. **ENCOURAGE** les chambres du commerce et d'industrie des Etats membres à participer activement aux projets de la CICI pour la promotion et l'expansion des échanges commerciaux et **invite** les Etats membres de l'OCI à accueillir favorablement l'établissement du FORAS, de l'organisation internationale de la zakat et de leurs antennes régionales et à leur faciliter la tâche.
25. **REMERCIE** le gouvernement ougandais d'avoir abrité le forum d'affaires de l'OCI et la 12^{ème} réunion du secteur privé, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI et la CICI, sous le haut patronage de Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, sur le thème « découvrir les ressources et le fort potentiel du marché africain », du 16 au 18 juin 2008.
26. **FELICITE** la CICI pour sa coopération étroite avec les Etats membres et les institutions de l'OCI pour abriter de nombreuses réunions régionales, notamment « la 6^{ème} et dernière réunion de la Task force sur le PME » qui s'est tenue du 15 au 17 août 2008 à Bangkok, en Thaïlande.
27. **EXPRIME** sa gratitude au gouvernement de la République Arabe Syrienne pour avoir abrité le 4^{ème} forum des femmes d'affaires, en coopération avec la CICI et sous la haut patronage de la 1^{ère} dame de Syrie, S.E. Asmaa Al-Assad, sur le thème « rôle

de la culture, des médias et du tourisme dans le développement durable et la prospérité économique » du 2 au 4 novembre 2008.

28. **REMERCIÉ** le gouvernement de la République islamique d'Iran et la CICI pour avoir organisé le second forum du tourisme et la 3^{ème} conférence sur l'investissement et la privatisation, du 28 au 30 avril 2009.
29. **REMERCIÉ** le gouvernement de la République Arabe d'Egypte d'avoir offert d'abriter le 5^{ème} forum des femmes d'affaires en décembre 2009 et **invite** les Etats membres à encourager leur secteur privé à y participer activement.

E. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION ISLAMIQUE DES ARMATEURS (OISA)

30. **FELICITE** le club islamique de protection et d'indemnisation (P&I) pour avoir ouvert son 3^{ème} bureau à Jakarta, en Indonésie, le 26 février 2009 et **remercie** la compagnie Fokus Maritime Indonesia d'avoir inaugurée la branche locale du club islamique P&I de Jakarta, qui couvre toute la région du sud-est asiatique.
31. **REMERCIÉ** l'honorable gouverneur de Dubaï, vice-président et premier ministre de l'Etat des Etats arabes Unis, Son Altesse Cheikh Mohamed Bin Rashed Al-Maktoum d'avoir accueilli la 30^{ème} session du comité exécutif et la 22^{ème} session de l'Assemblée générale de l'OISA du 8 au 10 juin 2008 à Dubaï.
32. **EXHORTE** les Etats membres ne l'ayant pas encore fait à signer le statut de l'OISA.

Demande au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport sur chacun des points allant de A à E à la 37^{ème} session du conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 6/36-E
SUR
L'ACTION ISLAMIQUE COMMUNE
POUR FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES
DE LA CRISE FINANCIERE MONDIALE

La trente sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la promotion de la solidarité islamique), tenue à Damas – République Arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009 ;

Rappelant le Programme d'Action décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah al-Moukaramah les 7 et 8 décembre 2005 ;

Réaffirmant sa ferme adhésion aux résolutions des précédentes sessions de la Conférence islamique au Sommet, du Conseil des Ministres des Affaires étrangères et du COMCEC, adoptées dans ce sens ;

Suivant avec la plus vive inquiétude les développements de la crise économique et financière mondiale, la récession et le marasme économique et commercial qui s'ensuivent, et les conséquences négatives qui risquent d'en découler au niveau des économies des pays en développement, des pays pauvres, et plus particulièrement des Etats membres de l'OCI, conséquences qui risquent de s'étendre aux différents secteurs de l'économie réelles tels que la production, les exportations, l'emploi, l'investissement, le tourisme et les envois de fonds des travailleurs émigrés ;

Préoccupée par la tendance croissante des pays avancés au recours à des mesures et à des politiques protectionnistes ;

Exhortant les Etats membres à jouer un rôle plus agissant dans les relations économiques internationales et à participer aux efforts internationalement déployés pour stabiliser la situation financière internationale ;

Consciente du fait que la fréquence et l'acuité des crises qui ont récemment secoué l'économie mondiale, notamment la crise alimentaire, la crise de l'énergie, la crise financière actuelle et autres, ont confirmé le caractère inadéquat des structures internationales de prise de décisions, qui ne permettent pas d'enrayer de telles crises et ont besoin d'être complètement réformées pour pouvoir dorénavant composer plus efficacement avec ce genre de situations ;

Réaffirmant les recommandations formulées par le 5^{ème} Forum économique islamique mondial tenu à Jakarta du 1 au 4 mars 2009 ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général ;

- 1- **EXPRIME** sa vive préoccupation de l'impact négatif à long terme de la crise économique et financière actuelle sur la croissance économique des Etats membres et plus particulièrement sur leurs stratégies nationales de développement, leur balance de paiements et leurs capacités d'accès au financement international public et privé et aux investissements extérieurs directs.
- 2- **DEMANDE** au Centre de Recherches statistiques, économiques, sociales et de Formation pour les pays islamiques de mener des investigations pour cerner la portée et les dimensions de cette crise de même que son impact sur les économies des Etats membres, et ce en coordination avec les organismes concernés au sein de ces Etats ; lui demande également d'effectuer des recherches et des études indépendantes et **L'ENCOURAGE** à intensifier ses contacts et sa coopération avec les instances mondiales et régionales compétentes et notamment celles opérant dans le cadre des Nations Unies et autres.
- 3- **SOULIGNE** l'importance qu'il y a à faire face aux tendances croissantes au protectionnisme et insiste sur la nécessité pour les économies avancées de jouer un rôle d'avant-garde dans la lutte contre ce genre de tendances et de mesures protectionnistes.
- 4- **EXIGE** que les pays en développement puissent jouir de la « marge politique » indispensable pour leur permettre de mettre en œuvre les programmes d'incitation appropriés dans le but de relancer leurs économies mises à mal par l'impact négatif de la crise.
- 5- **SOULIGNE** la nécessité de réduire les mesures de soutien préjudiciables au commerce, et de garantir l'accès effectif des pays en développement et des pays les moins avancés, aux marchés des pays développés.
- 6- **SE FELICITE** de la qualité de la coordination établie entre les délégations des pays du groupe islamique au sein de toutes les instances internationales telles que les Nations Unies et leurs agences spécialisées, en ce qui concerne la gestion de la crise financière.
- 7- **SE FELICITE** également de la poursuite du soutien des Etats membres de l'OCI à leurs institutions financières nationales et au renforcement du contrôle et de la supervision financière exercés sur celles-ci, et **ENCOURAGE** les Ministres des finances, les gouverneurs des banques centrales et les agences monétaires des Etats membres à renforcer la coordination et l'interaction entre les organismes de contrôle, à promouvoir l'échange d'informations au sujet des flux financiers et des estimations de risque au niveau de leurs différents systèmes bancaires.
- 8- **INSISTE** à nouveau sur la nécessité pour le monde musulman de bénéficier d'une représentation adéquate dans tous les fora portant sur l'impact de la crise financière mondiale, de même que sur la nécessité d'élargir les instances de prise des décisions économiques internationales existantes, à l'instar du G-20, pour qu'elles soient plus équilibrées et mieux à même de répondre aux revendications

- et aux attentes des pays en développement et plus particulièrement les Etats membres de l'OCI.
- 9- **PREND NOTE** de la participation de trois Etat membres de l'OCI, à savoir la république d'Indonésie, le Royaume d'Arabie saoudite et la république de Turquie, aux réunions du G-20 et les invite à se faire le porte-parole des préoccupations des autres Etats membres de l'OCI devant ce forum et se concerter entre eux à ce sujet.
- 10- **SOULIGNE** l'importance de la mise en place d'un système efficace d'alerte précoce au niveau du FMI pour éviter la résurgence de telles crises, ainsi que la nécessité de mobiliser des ressources financières supplémentaires dans le cadre du FMI et de la Banque mondiale pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à gérer les incidences négatives de la crise.
- 11- **EXORTE** les Etats membres à redoubler d'efforts pour concrétiser le nouveau partenariat économique pour la Oummah et demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts dans ce sens et à mettre en œuvre le plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI.
- 12- **SE FELICITE** du rôle joué par l'OCI par le truchement de ses institutions affiliées et de ses organes subsidiaires, notamment la Banque islamique de Développement, le Centre islamique pour le Développement du Commerce, la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie, le Conseil général des Banques et Institutions financières islamiques, ainsi que les activités du COMCEC, du Fonds de Solidarité islamique pour le Développement, et le rôle efficace assumé par toutes ses institutions dans l'accroissement des flux financiers et des investissements intracommunautaires, notamment les projets d'intégration et de complémentarité lancés dans le cadre de l'OCI ; et **EXHORTE** les Etats membres à participer activement aux activités pertinentes de ces organes et institutions.
- 13- **DEMANDE** au Secrétaire général de former un Groupe de Travail à participation non limitée sous les auspices du COMCEC en vue de proposer des recommandations politiques appropriées au bénéfice des Etats membres et d'élaborer une vision exhaustive, y compris pour les applications des différents modèles économiques permettant de remédier à la crise financière actuelle, et ce en collaboration avec les organes subsidiaires, spécialisés et affiliés de l'OCI et avec les organisations internationales et régionales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le CNUCED, la Banque Asiatique de développement, la Banque Africaine de Développement et la Banque Arabe pour le Développement de l'Afrique.

DEMANDE au Secrétariat général de soumettre un rapport à ce sujet à la 37^{ème} session du CMAE.